



**NATIONS
UNIES**

HSP/OECPR.2025/1/Add.1



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
4 mars 2025

Français
Original : anglais

**Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès
du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains
Troisième réunion à participation non limitée : préparatifs
de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du
Programme des Nations Unies pour les établissements
humains et examen à mi-parcours**

Nairobi, 26-28 mai 2025

Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Ouverture de la réunion : adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail de la troisième réunion
à participation non limitée du Comité des représentant(e)s
permanent(e)s**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la réunion

1. Par sa résolution [73/239](#), l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat). Elle a également décidé que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019.
2. En application de la résolution 73/239, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu sa première session du 27 au 31 mai 2019 à Nairobi. À cette session, l'Assemblée a, par sa décision 1/1, adopté son règlement intérieur¹, qui s'applique *mutatis mutandis* au Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès d'ONU-Habitat en l'absence d'un règlement intérieur propre à ce dernier.
3. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentant(e)s permanent(e)s se réunit, de manière ouverte, deux fois tous les quatre ans, à savoir une fois avant chaque session de l'Assemblée, en préparation de celle-ci, et une deuxième fois pour un examen à mi-parcours de haut niveau. En conséquence, le Comité a tenu sa deuxième réunion à participation non limitée au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, du 29 au 31 mai ainsi que le 2 juin 2023, en préparation de la deuxième session ajournée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui s'est tenue du 5 au 9 juin 2023 à Nairobi. Le rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée est paru sous la cote [HSP/OECPR.2023/2](#).
4. À sa réunion du 2 septembre 2024, le Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s a recommandé que la troisième réunion à participation non limitée du Comité serve à préparer la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et se tienne du 26 au 28 mai 2025 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi. Il a également recommandé que la réunion couvre certains éléments

* HSP/OECPR.2025/1.

¹ HSP/HA.1/HLS.2, annexe.

clefs d'un examen à mi-parcours de haut niveau dans le cadre de l'alignement du cycle de planification d'ONU-Habitat sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

5. L'ordre du jour provisoire de la troisième réunion à participation non limitée, tel qu'approuvé par le Bureau à sa réunion du 2 septembre 2024, fait l'objet du document HSP/OECPR.2025/1.

6. Au titre de ce point, le (la) Président(e) prononcera l'ouverture de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s et présentera les modalités de déroulement de la session.

Action : ouverture de la session par le (la) Président(e) du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.

a) Questions d'organisation

7. Au titre de ce sous-point, le (la) Président(e) proposera que les travaux du Comité soient menés chaque jour pendant six heures environ, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, avec interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

Action : exposé sur les questions d'organisation, y compris celles liées aux services d'interprétation.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2025/1/Add.1)

b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s

8. Au titre de ce sous-point, le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour de la réunion, qui figure dans le document HSP/OECPR.2025/1. Il décidera également de l'organisation de ses travaux pendant la réunion. L'organisation des travaux et le calendrier proposés, tels que recommandés par le Bureau, sont présentés dans la notification de la Directrice exécutive.

Action : adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la troisième réunion à participation non limitée du Comité.

Documentation

Ordre du jour provisoire (HSP/OECPR.2025/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/OECPR.2025/1/Add.1)

Liste des documents pour la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s (HSP/OECPR.2025/INF/1)

Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/HA.1/HLS.2, annexe)

Point 2

Adoption du rapport du Comité des représentant(e)s permanent(e)s sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée

9. Au titre de ce point et sur recommandation du (de la) Rapporteur(se), le Comité sera invité à adopter le rapport sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée, tenue du 29 au 31 mai et le 2 juin 2023. Le rapport de cette réunion est paru sous la cote [HSP/OECPR.2023/2](#).

Action : adoption du rapport du Comité des représentant(e)s permanent(e)s sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée.

Documentation

Rapport du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième réunion à participation non limitée (HSP/OECPR.2023/2)

Résumé de la présidence de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/OECPR.2023/3)

Point 3**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris un exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

10. Au titre de ce point et conformément à l'alinéa g) de l'article 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive présentera au Comité un état des lieux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et un examen à mi-parcours des travaux actuellement menés pour établir la troisième édition du rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui doit être soumis à l'Assemblée générale en 2026. Les travaux sont alignés avec le rôle d'ONU-Habitat de coordination pour l'urbanisation durable et les établissements humains, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Nouveau Programme pour les villes, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/256.

Action : état des lieux de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, suivi d'un débat. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'état des lieux présenté par la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes : exposé concernant l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/OECPR.2025/2)

Point 4**Rapport de la douzième session du Forum urbain mondial et préparatifs de la treizième session du Forum**

11. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera au Comité les résultats de la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue au Caire en novembre 2024, et l'état des préparatifs de la treizième session, qui se tiendra à Bakou en 2026.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur les résultats de la douzième session du Forum urbain mondial et sur l'état des préparatifs de la treizième session. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé et des documents présentés sur le sujet et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur la douzième session du Forum urbain mondial et sur les préparatifs de la treizième session (HSP/OECPR.2025/3)

Point 5**Progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session ajournée**

12. Au titre de ce point, la Directrice exécutive fera le point sur la mise en œuvre des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session et à sa deuxième session ajournée.

Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et des documents présentés sur le sujet et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat au moyen du plan stratégique pour la période 2026-2029 (HSP/OECPR.2025/4)

Point 6

Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025, y compris son examen à mi-parcours

13. Conformément à l'alinéa f) de l'article 2 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, cette dernière a, à sa première session, adopté la résolution 1/1 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023. Par sa décision 2/1, adoptée à sa deuxième session ajournée, l'Assemblée a décidé de prolonger jusqu'en 2025 le plan stratégique pour la période 2020-2023, de sorte qu'il couvre la période 2020-2025, afin d'aligner le cycle de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

14. En conséquence, le Comité sera informé des progrès réalisés dans l'exécution du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025, compte tenu de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020-2025 effectué par le Bureau des services de contrôle interne².

b) État d'avancement de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029 par le Conseil exécutif

15. Aux termes de l'alinéa f) de l'article 2 du Règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat est notamment chargée d'examiner et d'approuver le plan stratégique d'ONU-Habitat, qui est établi par son Conseil exécutif.

16. Dans sa décision 2/1, adoptée à sa deuxième session ajournée, l'Assemblée d'ONU-Habitat a prié la Directrice exécutive d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026-2029.

17. Au titre de ce sous-point, le Comité sera saisi de la décision 2025/1 du Conseil exécutif, en particulier de son paragraphe 7, dans lequel le Conseil a pris note du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029.

Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025, suivi d'un débat.

Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive concernant l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029, suivi d'un débat.

Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'état des lieux de la Directrice exécutive, y compris des enseignements tirés et des connaissances acquises, ainsi que de la documentation sur le sujet, et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi, notamment recommander le projet de résolution approuvant le projet de plan stratégique pour la période 2026-2029 à l'Assemblée d'ONU-Habitat.

Documentation

Résolution 1/1 relative au plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023 (HSP/HA.1/Res.1)

Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2025 (HSP/HA.1/7)

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025 (HSP/OECPR.2025/5)

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029 (HSP/HA.2/13)

Point 7

Examen de l'état des préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

18. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur les préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui doit se tenir les 29 et 30 mai 2025 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi. Elle fera notamment le point sur les éléments suivants des

² Disponible à l'adresse suivante : https://unhabitat.org/sites/default/files/2024/04/hsp-eb-2024-4_oios_evaluation_of_un-habitat_strategic_plan_final_report_8april2024.pdf (en anglais uniquement).

préparatifs : documents d'avant-session, modalités d'inscription, pouvoirs, projets de texte et consultations régionales.

Action : exposé de la Directrice exécutive et débat. Le Comité souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et des documents présentés sur le sujet et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Note du secrétariat sur l'état des préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/OECPR.2025/INF/2)

Point 8

Élaboration des projets de texte issus de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris sur la date et l'ordre du jour provisoire de la troisième session

19. Au titre de ce point, le Comité sera invité à se pencher sur les projets de texte soumis par les États Membres en vue de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et recommandés par le Bureau à l'issue de consultations informelles tenues avec les États Membres sous la direction du (de la) Président(e) du Comité des représentant(e)s permanent(e)s avant la troisième réunion à participation non limitée du Comité. Les projets de texte comprendront les propositions de date et d'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion à participation non limitée du Comité. Le Comité examinera, élaborera et recommandera des projets de texte aux fins d'examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session.

Action : consultations, négociations et recommandations concernant des textes aux fins d'examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session.

Documentation

Projets de texte recommandés par le Bureau aux fins d'examen par le Comité des représentant(e)s permanent(e)s (documents de session)

Point 9

Élection des membres du Bureau

20. Au titre de ce point et en application de l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentant(e)s permanent(e)s élira, lors de la dernière séance plénière de la réunion, son Bureau, composé d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se), compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. Le mandat biennal des membres du nouveau Bureau débutera à la clôture de la réunion.

21. Le (la) Président(e) du Comité des représentant(e)s permanent(e)s dirigera l'élection des nouveaux membres du Bureau pour la période 2025-2027.

22. Le Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s pour la période 2025-2027 devrait se composer comme suit :

Président(e) :	États d'Europe occidentale et autres États
Vice-Président(e)s :	États d'Amérique latine et des Caraïbes
	États d'Europe orientale
	États d'Asie et du Pacifique
Rapporteur(se) :	États d'Afrique

Action : élection des membres du Bureau du Comité des représentant(e)s permanent(e)s (acte de procédure).

Documentation

Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/HA.1/HLS.2, annexe)

Point 10

Examen du projet de résumé de la présidence sur les travaux de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s

23. Au titre de ce point, le Comité sera invité à examiner le projet de résumé de la réunion établi par la présidence.

Action : adoption du résumé de la réunion établi par la présidence.

Documentation

Projet de résumé de la présidence sur les travaux de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s (document de session)

Point 11

Questions diverses

24. Au titre de ce point, le Comité examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 12

Clôture de la réunion

25. Le Comité des représentant(e)s permanent(e)s devrait conclure les travaux de sa troisième réunion à participation non limitée le mercredi 28 mai 2025 à 17 heures.
